



No de résolution
ou annotation

ARÉNA 
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE
Prévost

Ville de
SAINT-JÉRÔME


Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 12 juin 2024 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

2024-06-12/1411

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2024

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 10h30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-12/1412

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-12/1413

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024

Il est proposé par monsieur Paul Germain.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 MAI 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-15/1414

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE MAI 2024

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024;

Il est proposé par : Guy Lamothe.



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **96 968.99 \$**;
- Chèques portant les numéros 001900 À 1913 inclusivement représentant un montant **20 144.50\$**;
- Chèque portant le numéro 001876 annulé, mauvaise adresse;
- Chèque portant le numéro 001902 annulé, problème d'impression;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **67 944.13\$**;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-12/1415

ITEM 5

RÉSOLUTION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 004 SUR LA TARIFICATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE l'inflation a été d'environ 3% lors de la dernière année;

ATTENDU QUE les frais sont continuellement en hausse et que les revenus doivent les suivre;

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe.

ET IL EST RÉSOLU :

1. Que le conseil de la Régie approuve l'amendement au règlement numéro 004 avec une augmentation de 5\$ de l'heure,
2. Que ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-12/1416

ITEM 6

RÉSOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION DU RÈGLEMENT 007 - STATIONNEMENT

ATTENDU QUE des usagers autres que pour l'aréna utilisent le stationnement;

ATTENDU QUE l'aréna est situé dans un quartier résidentiel;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour le stationnement;

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier.

ET IL EST RÉSOLU :

1. Que le conseil de la Régie approuve la création au règlement numéro 007;
2. Que ce règlement entrera en vigueur sur le champ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-12/1417

ITEM 7

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU "PRO SHOP"

ATTENDU que le dixième jour du mois de juin deux-mille-vingt-un (10 juin 2021) la *Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord*, autorisée aux termes d'une résolution portant le numéro 2021-05-26/1191 de son conseil d'administration, a signé avec la compagnie SPORTS ACDT S.E.N.C un contrat pour la concession d'un service alimentaire avec permis d'alcool situé dans l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU que ce contrat était pour une durée de trois (3) ans, à compter du 17 mai 2021 pour se terminer le 17 mai 2024;

ATTENDU que le concessionnaire a signifié son désir de renouveler le contrat de concession alimentaire pour un terme de trois (3) ans;

ATTENDU que la *Régie* est satisfaite des services rendus par le concessionnaire et est d'avis qu'il est souhaitable de poursuivre cette relation d'affaires et de renouveler le contrat du Pro Shop;

ATTENDU que l'article 6 dudit contrat prévoit que ce dernier est renouvelable pour un maximum de trois (3) périodes d'une année;

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe.

ET IL EST RÉSOLU :

- 1) **QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.**
- 2) **QUE le conseil de la Régie renouvelle le contrat de concession pro shop détenue par la compagnie SPORTS ACDT S.E.N.C pour trois (3) périodes d'une année, soit du 1 juin 2024 au 30 mai 2027.**
- 3) **QUE le conseil de la Régie autorise le président et le secrétaire de la Régie à signer les documents pouvant être nécessaires au renouvellement de contrat.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-12/1418

ITEM 8

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question



No de résolution
ou annotation

2024-06-12/1419
ITEM 9
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 10H46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Monsieur Guy Lamothe
Président


M Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier